

[Traduction]

## PROJET DE LOI C-122

### RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-122, Loi modifiant le Tarif des douanes (réduction du tarif sur le textile).

\* \* \*

## COMMUNICATIONS ET CULTURE

### TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des communications et de la culture qui a trait à la violence à la télévision.

Ce rapport a été produit en vertu de deux ordres de renvois reçus de la Chambre, le premier en novembre dernier, après réception d'une pétition présentée à la Chambre par Virginie Larivière, du Québec, et qui contenait plus de 1,3 million de signatures de personnes se disant préoccupées par la violence à la télévision au Canada, et le deuxième, le 12 février 1992, en réponse à une motion du député de Regina—Wascana qui réclamait qu'un comité fasse un examen approfondi de l'image que les médias donnent de la violence, particulièrement de la violence faite aux femmes et aux enfants, et que ce comité fasse des recommandations sur la façon de mieux protéger des Canadiens innocents, sans empiéter excessivement sur la liberté d'expression.

Notre comité a formulé une série de recommandations en réponse à ces deux ordres de renvoi. Nous avons notamment recommandé que l'industrie de la télédiffusion s'autodiscipline et que les Canadiens eux-mêmes réagissent à la représentation de la violence à la télévision, que des mesures soient prises pour mettre à la disposition des Canadiens un plus large éventail d'outils d'information sur les connaissances médiatiques, de nouveaux moyens de programmation des téléviseurs et de sélection des canaux, ainsi qu'un nouveau système de classification des émissions de télévision et des films vidéo. Ces recommandations devraient aider les Canadiens à mieux choisir les émissions de télévision, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

### Affaires courantes

Je tiens tout particulièrement à rendre hommage au député d'Outremont qui s'est acquitté avec brio de ses fonctions de président du sous-comité qui a rédigé le rapport.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

## LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Bob Kaplan (York—Centre)** demande à présenter le projet de loi C-442, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

**M. Kaplan:** Madame la Présidente, la Loi sur le droit d'auteur actuelle est modelée sur une loi britannique qui remonte à plusieurs centaines d'années. En vertu de cette loi, les droits d'auteurs sur les documents produits par le gouvernement, les textes de lois, par exemple, appartiennent à la Couronne et quiconque les copie est théoriquement et légalement tenu de verser des redevances.

Cela est contraire à la pratique suivie dans la plupart des autres pays du monde et le projet de loi vise à abolir les droits d'auteur de la Couronne pour que les documents publics deviennent des biens publics.

**Mme le vice-président:** M. Kaplan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

## LOI INTERDISANT L'EXPORTATION DES EAUX DU CANADA

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops)** demande à présenter le projet de loi C-443, Loi visant à interdire l'exportation des eaux du Canada par voie d'échanges entre bassins.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1515)

**M. Riis:** Madame la Présidente, je tiens à signaler que les députés d'Okanagan—Similkameen—Merritt et de Prince George—Bulkley Valley appuient avec enthousiasme ce projet de loi.